

République française
COTE D'OR
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS
Commune de CRÉANCEY
21320 CRÉANCEY
Téléphone: 03 80 90 89 28
Télécopie: 03 80 90 89 71
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2011-002 - Séance du 20 janvier 2011

Nombre de Conseillers
- Afférents au Conseil: 11
- En exercice: 10
- Qui ont pris part à la délibération: 8

Date de convocation: 12 janvier 2011
Date d'affichage: 21 janvier 2011

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de BEAUNE et publication ou notification du 21/01/2011

Le vingt janvier deux mille onze à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Denis BERTHOUX, Maire

Etaient présents:

BERTHOUX Denis, LUCOTTE Jean-Marc, GUERIN Patrick, , GIRARD François, CHOPIN René, PATRIAT Elisabeth, PAJOT Marc, QUIGNARD Jean-Pierre

Absents : DESNOYER Fabrice, CORNESSE Jean-Pierre,

Secrétaire: GUERIN Patrick

Objet : ACCEPTATION CONVENTION DE SERVITUDES CACHEES

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de renforcement sur des réseaux électriques sont programmés par le SICECO et vont prochainement être réalisés dans la commune.

A ce titre, il précise qu'un câble électrique doit passer sur le domaine privé de la commune, d'où la nécessité de signer la convention de servitude cachée (présentée en réunion).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ☞ ACCEPTE la servitude sur le domaine privé de la commune,
- ☞ AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Fait, délibéré et signé en séance, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le Maire,
BERTHOUX Denis

Certifié exécutoire en application de l'article 1^{er} de la loi n° 82623 du 22 juillet 1982 et du CGCT.
Acte publié le 20 janvier 2011



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 24/01/2011
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 24/01/2011